



DES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR DE L'UNIVERSITÉ

LA VISION DES PROFESSIONNELS DES
ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES, DES
CENTRES DE RECHERCHE ET DES
ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Abrégé

Mars 2013

« DONNER LA LANGUE AVANT DE DONNER LA PAROLE » -RICHARD GARNEAU

Préambule

Voici l'abrégé du mémoire déposé par la FPPU dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur tenu en février 2013. Vous y trouverez les orientations préconisées par la FPPU en matière d'enseignement supérieur.

Quelques décisions ont été prises lors de ce Sommet. Nous les avons juxtaposées à nos orientations.

Des orientations pour l'avenir

La communauté universitaire

Tous les personnels, dont le personnel professionnel, font partie intégrante de cette communauté. De qui parle-t-on lorsqu'il est question du personnel professionnel? Ils sont nombreux et leurs activités sont diversifiées tant dans les secteurs administratif qu'académique ou de la gestion de la recherche que celles des activités de recherche comme telles. Ce sont des

personnes qui encadrent les activités des étudiants dans leur projet de formation et qui concourent, chacune dans leur secteur, à faire en sorte que l'université joue son rôle adéquatement. Acteurs indispensables de la vie universitaire, les professionnels sont des membres à part entière de cette communauté.

La mission, la gouvernance et le financement des universités



Une saine gouvernance doit tenir compte des valeurs académiques, administratives, communautaires et collectives de chaque établissement universitaire ainsi que de sa

propre culture teintée de la région où il évolue, de même que de ses traditions propres.

La FPPU souhaite la création d'un organisme externe rassemblant des membres provenant de la communauté universitaire de par leurs expériences ou de par leurs compétences pour faire l'évaluation du développement du réseau des universités québécoises. Il devra exercer une vigie sur ce développement quelque peu anarchique de ces nombreuses antennes.

**L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
POUR TOUS** Il y aura la création
du Conseil national
des Universités

La FPPU revendique depuis fort longtemps la présence des professionnels aux diverses instances décisionnelles des universités. Or plusieurs universités n'acceptent toujours pas le personnel professionnel comme membre au Conseil d'administration. C'est ainsi que :

Le personnel professionnel étant le gardien de la méthode dans nos établissements

universitaires, nous croyons que sa transparence des décisions et surtout que celles-ci soient prises sur la base de l'adéquation au regard des besoins du milieu. De ce fait, il semble beaucoup plus logique que l'université s'adjoigne non seulement des personnes du milieu, mais également et surtout, des représentants de la communauté universitaire¹.

Les services à la collectivité et à la communauté



Les universités ont le mandat, par la mission que la Loi leur confère (services à la collectivité) d'agir en bon citoyen soucieux du développement social, culturel et économique de leur région.

L'accessibilité et la participation aux études supérieures



Pour être en mesure de corriger les écarts par rapport aux universités des grands centres, les universités en région doivent bénéficier d'un financement adéquat et être en mesure d'offrir une gamme de programmes susceptibles d'attirer et de garder les jeunes dans nos régions.

L'accompagnement et l'encadrement des étudiants dans la réussite des études universitaires

La FPPU recommande que les universités mettent en place des mesures réelles d'encadrement pour tous les étudiants en tenant compte des spécificités de ceux-ci. Par exemple, peu de mesures de soutien réelles sont accessibles à toutes les personnes qui ont des difficultés d'apprentissage.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS
*Gouvernance : plus de membres de la communauté universitaire.
*Création d'une loi-cadre

La FPPU croit que les coupures annoncées réduiront à néant l'équilibre budgétaire en 2012, et ce, pour la plupart des universités québécoises. Il apparaît de plus en plus important que le Ministère édicte des règles claires et les plus universelles possible afin que les universités puissent planifier sur un horizon de quelques années et non seulement à courte vue comme cela se fait actuellement. Elles devront prioriser, prendre les moyens pour résorber les déficits et se porter garantes de leur budget. Ainsi, nous pourrions parler d'une véritable planification stratégique.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS
Planification budgétaire sur un horizon de 5 ans.

Favorisant un gel des droits de scolarité, la FPPU croit que tous les chiffres doivent être bien exposés pour faire avancer ce débat. Cet enjeu est clairement un choix de société; choix qui doit être documenté!

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS
La formule de financement des universités sera revue – les particularités régionales seront de l'équation.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS
Des sommes seront consenties pour les étudiants de première génération, les clientèles émergentes et les communautés des premiers peuples.

La qualité de l'enseignement supérieur

La formation de premier cycle, la gestion des programmes et l'assurance qualité

Veiller à ce que participent à l'évaluation continue des programmes des représentants des différents groupes d'acteurs concernés; recourir, au besoin, à des professionnels en matière d'évaluation de programmes en appui au processus d'évaluation continue des programmes² (recommandation de la FPPU reprise dans un avis du Conseil supérieur de l'Éducation).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS
Préoccupation qui fera partie des réflexions de la loi-cadre

La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec

La société du savoir et l'innovation

La FPPU croit que les tâches dites opérationnelles de la recherche et une partie de l'encadrement des étudiants devraient être confiées au personnel professionnel de recherche. Alors, l'amélioration des perspectives d'emploi du personnel professionnel de recherche dans les universités et dans les Centres de recherche pourraient se faire en majorant les crédits dédiés aux trois Fonds de recherche du Québec tout en s'assurant que les fonds octroyés pour l'embauche des ressources humaines soient utilisés à cette fin.

Partenariats



En matière de partenariats avec l'entreprise privée, la FPPU souscrit à l'avis du Conseil supérieur de l'Éducation lorsque celui-ci recommande que « les balises soient inscrites dans les politiques institutionnelles³. »

La recherche et la formation aux cycles supérieurs



Confier un rôle plus accru aux professionnels de recherche en matière d'encadrement et de supervision des étudiants permettrait aux professeurs chercheurs de mettre l'emphase sur le développement et la vulgarisation de sa recherche. Les professionnels doivent avoir plus de pouvoir et d'autorité pour agir auprès des étudiants (sous la responsabilité des chercheurs). Il en résulterait une meilleure formation, un meilleur encadrement et une meilleure perception du travail de recherche.

La recherche, l'enseignement supérieur et le développement régional

L'université, service public, financé par le public, a un devoir de rendre compte à la société non seulement la reddition, mais surtout de ce qu'elle produit en recherche. Le citoyen saurait à quoi sert l'université dans sa région et connaîtrait la contribution au développement du savoir à la société en général.

La fierté d'une région passe par les bons coups en recherche, le rayonnement des chercheurs, du personnel de la recherche, des étudiants qui se sont démarqués au cours de leur formation, des professeurs

qui ont su intervenir par des actions concrètes au sein de la communauté régionale.

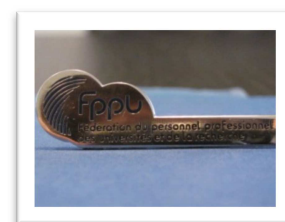
Conclusion

La FPPU croit que les universités québécoises doivent avoir une vision à long terme et non seulement comme cela se présente depuis plusieurs années : une planification annuelle voire même à la semaine! Elles doivent se coller de plus en plus à leur mission. Ne devrions-nous pas formuler une charte définissant les valeurs auxquelles les universités doivent souscrire? Ces valeurs permettant de réaffirmer que les universités doivent former des citoyennes et citoyens aptes à affronter tous les changements d'une société future.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS Préoccupation qui fera partie des réflexions de la loi cadre.

Notes :

- 1- Pour la version complète de notre mémoire, visitez le site web de la FPPU sous la rubrique : Publications.
- 2- Les chantiers mis en place par le MESRST apparaissent à la dernière page de cet abrégé.



Références

- ¹ Le Conseil supérieur de l'Éducation (2008), des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises, page 58.
- ² CSE L'assurance qualité à l'enseignement universitaire : une conception à promouvoir et à mettre en œuvre, page 78, février 2012.
- ³ Mémoire de la FPPU déposé dans le cadre de la consultation portant sur la stratégie québécoise de recherche et d'innovation, août 2012, p.6.

Les chantiers de travail

À l'issue du Sommet sur l'enseignement supérieur, le gouvernement a annoncé la mise en place de cinq chantiers de travail dirigés par des personnes d'envergure qui ont à cœur l'avenir de l'enseignement supérieur.

De ces chantiers émaneront des recommandations à l'intention du gouvernement.

Chantier sur une loi-cadre des universités

Mandat: Définir la vision et les principes d'un projet de loi-cadre des universités, qui établira notamment des règles de gouvernance.

Présidence: M^{me} Lise Bissonnette et M. John R. Porter

Échéance: Un rapport de travail est attendu au plus tard le 30 août 2013.

Chantier sur un Conseil des universités

Mandat: Élaborer une proposition de structure et de mandat du Conseil national des universités, incluant sa composition.

Présidence: M. Claude Corbo

Échéance: Un rapport de travail est attendu au plus tard le 28 juin 2013.

Chantier sur l'offre de formation collégiale

Mandat: Optimiser l'offre de formation collégiale au Québec afin de permettre, notamment, une plus grande concertation entre les cégeps et leur milieu.

Présidence: M. Guy Demers.

Échéance: Un rapport de travail est attendu pour le printemps 2014.

Chantier sur la politique de financement des universités

Mandat: Revoir la politique de financement des universités, incluant les frais institutionnels obligatoires.

Présidence: M. Pierre Roy; Mme Hélène P. Tremblay.

Échéance: Un rapport de travail est attendu dès décembre 2013.

Chantier sur l'aide financière aux études

Mandat: Améliorer l'aide financière aux études, en collaboration avec les associations étudiantes. Pour ce faire, le gouvernement dégage 25 M\$ par année pour cinq ans afin de bonifier l'aide financière aux études.

Présidence: M. Pier-André Bouchard-St-Amand

Échéance: Un rapport de travail est attendu dès juin 2013.

*Informations tirées du site : <http://www.mesrst.gouv.qc.ca/le-sommet/les-chantiers-de-travail>

